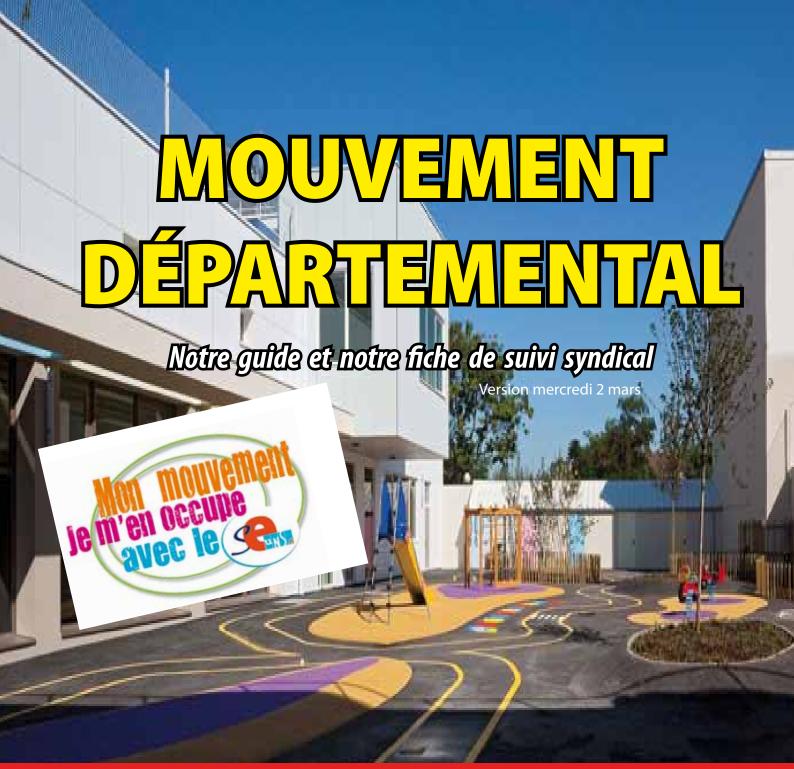
LENSEIGNANT de Seine-Seint-Denis



SE-UNSA 93 77 av Henri Barbusse 9310 BONDY www.se-unsa93.org

01 48 02 19 31 93@se-unsa.org







Mi-mars, les grandes manoeuvres du mouvement départemental débutent.

Le SE-Unsa s'engage à vos côtés.

Notre objectif est de vous aider dans votre stratégie de changement d'écoles, mais plus modestement de vous accompagner administrativement dans la saisie des voeux. Cette aide et ce conseil sont notre priorité!

Les élus du personnel sont à votre disposition pour vous aider à appréhender au mieux le dispositif et ses règles et vous conseiller, sans démagogie mais avec pragmatisme, en fonction de votre situation, de vos projets.

S'agissant de la phase des résultats, le SE-Unsa ne conteste pas le droit de l'employeur à communiquer des résultats mais nous revendiquons que nos collèques puissent comprendre pourquoi leur demande a échoué lorsque c'est le cas.

Nous encouragerons et accompagnerons donc toutes celles et tous ceux qui solliciteront alors l'IA pour obtenir le minimum : des explications claires et compréhensibles.

Alors, faites confiance aux élus du SE-Unsa, n'hésitez pas à nous confier votre dossier.

Bonne chance!





Isabelle GUIGON Elue paritaire CAPD SE-UNSA 93



Nathalie STEINFELD Conseillère technique SE-UNSA 93

FICHE DE CONTROLE – MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2011

Si vous le souhaitez, le SE UNSA 93 peut vous informer de votre affectation. Pour cela, nous vous demandons de nous retourner le coupon ci dessous lorsque vos choix seront effectués. N'oubliez pas de nous retourner le double de votre fiche de voeux.

Nom:			
Prénom :			
Adresse personnelle			
Adresse email			
Téléphone fixe/ portable :			
Date de naissance :			
Date de Titularisation			
Nombre d'enfants âgés de moins au 28 février 2011 :	de 15 ans et 2 mois	Mar	manuamant
		Anui	mourtment
Ancienneté général des services	:	io/m'an	
Ancienneté dans le poste actuel	:		unanho
Ancienneté en tant que Directeu	r à titre définitif :		
Ancienneté en tant que directeur soire ou intérimaire :	r nommé à titre provi-	1410	THE STATE OF THE S
Ancienneté sur un poste RASED à	à titre définitif :		
Ancienneté en tant que non spéc poste ASH :	cialiste nommé sur un		
		T	
Nature des postes demandés :			
Adjoint maternelle, adjoint éléme CLIS, décharge direction materne tion élémentaire, CLIN, ZIL			
Préférence géographique (Villes)	:		
Allez-vous au travail par les trans	ports en commun ?	OUI	NON
Souhaitez-vous un poste dans le avoir les 45 points des permutati		OUI	NON
Temps partiel demandé :		OUI Si oui, q	NON uotité :

Fiche de Contrôle Syndicale - Mouvement départemental Elus CAPD - SE-UNSA 93

77 avenue Henri Barbusse - 93140 Bondy





Calendrier

Du 17 mars	Saisie des voeux
au 5 avril 2011 (minuit)	(I-Prof internet)
Avant le 5 avril, minuit	Modification éventuelle
	des voeux
Avant le 1 avril 2011	Date limite de réception par l'IA
	du bordereau pour les points supplémentaires
	Date limite de retour de l'accusé de réception si modifcation
Avant le 19 avril 2011	+ feuillet «mouvement complémentaire» daté et signé
Du 6 mai	Résultat du projet du
au 12 mai 2011	mouvement départemental - nous consulter.
	C.A.P.D - Validation du mouvement
Le 13 mai 2011	principal départemental

ATTENTION:

L'accusé réception ne doit pas être retourné s'il n'y a pas de modfication.

Les modalités

saisie des voeux par I-Prof (serveur Internet)

Adresse www.ia93.ac-creteil.fr

Cliquez Sur I-Prof,

« Les services » « S.I.A.M »

« Phase Intradépartementale»

taper votre NUMEN

taper votre compte utilisateur

(login)

taper mot de passe personnel

taper N° des postes sollicités

nombre maximal de voeux: 30

Tous les postes sont consultables sur le site de l'inspection académique :

www.ia93.ac-creteil.fr

L'importance de nous renvoyer votre fiche de suivi syndical

Le Syndicat des Enseignants- UNSA 93 participe à tout le déroulement du processus du mouvement départemental car ses représentants sont élus en CAPD.

En particulier, le SE-UNSA 93 s'implique en groupe de travail et en CAPD pour vous défendre, contrôler votre barème et intervenir face à l'Administration.

En tant que syndicat représenté en CAPD, le SE-UNSA 93 vous défendra si vous nous renvoyez votre fiche de suivi syndical.

Aucun passe-droit ne sera possible aussi bien du côté de l'Administration que des autres organisations syndicales tant que le SE-UNSA 93 sera présent en CAPD .

Tous les postes sont susceptibles d'être vacants.

Les documents pour participer au mouvement sont disponibles uniquement sous format électronique.

Tous les professeurs des écoles stagiaires et à titre provisoire doivent participer obligatoirement à ce mouvement départemental.



Attention ne demandez pas au mouvement initial des postes sur lesquels vous ne voulez absolument pas être nommés, de même au mouvement complémentaire, soyez vigilants pour vos demandes.

Par exemple, si vous demandez <u>un poste en ASH et que vous êtes à titre provisoire</u> même en toute dernière place, vous risquez d'être considérés par l'administration comme volontaires pour tout poste ASH du département.

■ Tous les postes du département, sont – ils considérés comme susceptible d'être vacants?

OUI, ils sont TOUS considérés comme susceptible d'être vacants.

En effet, il y a toujours la possibilité qu'un titulaire à titre définitif libère son poste au mouvement et d'obtenir ce poste libéré.

Les T1 (PES) peuvent obtenir une affectation à titre définitif sur les catégories de postes suivantes:

·Postes d'adjoint classe maternelle (ADJ. CL. MAT)

·Postes d'adjoint classe élémentaire (ADJ. CL. ELEM)

·Postes d'adjoint langue (ADJ. LANGUE)

·Postes d'adjoint en classed'initiation (INI.ETRE. EL)

·Postes de remplaçant brigadedépartementale (TIT. .R. BRIG), ZIL, stage Formation Continue (BFC)

·Décharges de direction élémentaire (DEC. DIR. EL)

·Décharges de direction maternelle (DEC. DIR. MAT)

Regroupement de postesfractionnés (Titulaire secteur).

Vous pouvez postuler aussi sur un poste spécialisé où il faut être titulaire très souvent d'un diplôme spécialisé (ex: CAPA-SH, CAPIMF).

Donc, vous serez uniquement nommé(es à titre provisoire.

■ Existe-t-il une liaison entre les permutations nationales et le mouvement départemental?

OUI -Les fameux 45 points!

Les collègues voulant obtenir une permutation-mutation informatique peuvent augmenter leurs barèmes définis nationalement par les 45 pointsdu plan violence. Pour avoir ces points, il faut être sur un de ces postes (titre définitif ou provisoire) et surtout pendant une durée de 5 ans en continuité.

Pour plus de renseignements sur la liaison permutations et mouvement départemental, veuillez nous contacter par email: 93@se-unsa. org

■ Postuler sur une catégorie de postes proposés ?

Cela peut-être une bonne stratégie si on souhaite obtenir spécifiquement une catégorie de postes. Attention au revers: vous allez vous apercevoir que la liste des 30 voeux est vite remplie.

Il vous faudra prévoir une sortie de secours grâce à la feuille du mouvement complémentaire en proposant à l'Administration soit un autre type de postes ou un choix géographique.

Dans le département, certains types de postes sont très recherchés (ordre décroissant):

- 1. Les postes d'adjoint classe maternelle
- 2. Postes d'adjoint en classe d'initiation
- 3. Postes de rem-

plaçant brigade ZIL
4. Décharge totale de
direction maternelle
5. Regroupement de postes
fractionnés.

6. Postes d'adjoint langue7. Décharge totale de direction élémentaire

Si vous voulez postuler sur les postes spécialisés type ASH, alors nous vous conseillons de lire plus loin ce bulletin.

Postuler sur tous les postes proposés dans une zone géographique précise ?

Vous pouvez postuler sur tous les postes (quelque soit la nature) pour obtenir votre affectation titulaire ou provisoire dans une zone géoprécise. graphique Cette stratégie peut payante, mais -être voici deux conseils :

- 1. La remarque de la question précédente est toujours valable. La liste des 30 voeux est très vite atteinte. Il vous faudra prévoir une sortie de secours grâce à la feuille du mouvement complémentaire en proposant à l'Administration soit des catégories de postes précises ou un autre zone géographique.
- 2. Certaines circonscriptions sont très demandées celles limitrophes des départements du Val de Marne (94), de la Seine et Marne (77) et de Paris (75).



OUVEMENT DÉPARTEMENTAI

Les circonscriptions de Noisy-le-grand sont les plus demandées. (cf. schéma)

Postuler dans une seule catégorie de postes dans une zone géographique précise?

Vous allez vous rendre compte que vos choix se réduisent assez rapidement avec tous les inconvénients des deux choix précédents.

Prendre des postes à titre provisoire afin d'obtenir des points supplémentaires pour le mouvement départemental de l'année prochaine en 2012 ?

Une des meilleures stratégies, surtout si vous êtes l'un des plus jeunes du département et à titre provisoire, est de postuler sur des postes dont l'affectation sera à titre provisoire car il faut une s p é cialis ation (<u>exemples</u>: postes en CLIS, en SEGPA, en IMP...).

Pourquoi?

Si vous postulez sur ces postes en tant que volontaire, vous allez accumuler des points pour le prochain mouvement départemental 2012 (année prochaine): IME, SEGPA, CLIS, BD ASH.

Ex: Un P.E non spécialisépostule sur un poste en SEGPA sans être spécialisé. Il obtiendra 4 points supplémentaires en plus de son AGS pour le prochain mouvement.

S'il continue ainsi trois fois de suite sans vouloir passer son diplôme spécialisé, alors il pourra obtenir un maximum de 12 points plafonnés en plus de son AGS.

Ce collègue aura plus de chance d'être titulaire

d'un poste définitif sur un poste d'adjoint classique.

Postuler sur des postes spécialisés dans l'ASH?

Si votre choix se porte sur des postes spécialisés dans l'ASH, il faut le mettre en premier voeu et être à titre provisoire.

Vous bénéficierez également des points supplémentaires (cf question précédente).

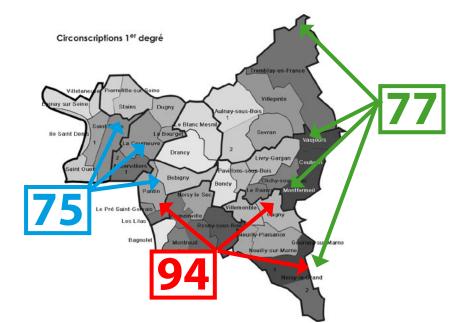
Les T1 (PES) ont-ils des postes réservés « adjoint spécialité 1ère affectation 2011 » (poste breton)?

OUI, dans le cadre du mouvement 2011, L'inspecteur d'académie souhaite réserver 250 postes aux PES, les néotitulaires pour 2 ans ou 3 ans selon les bassins 1, 2, 3, 4, des postes « 1er aff

R11 »seront dénommés adjoint spécialité « breton », et nommés à titre provisoire et 147 postes pour les futurs T1. 50 ouvertures de classes seront attribuées aux PES pour les bassins 2,3, et 4. Dans les bassins 2, 3 et 4, ces nominations pourront être reconduites à la rentrée 2012/2013. Dans le bassin 1, ces nominations pourront être reconduites aux rentrées 2012/2013 et 2013/2014.»

Ces postes ne seront pas suffisants pour satisfaire tous les néo titulaires. Donc, ils devront développer d'autres stratégies pour obtenir un poste au mouvement.

Donc, une très grande majorité des stagiaires devra faire d'autres choix et de stratégies pour obtenir un poste au mouvement.



■ Vous voulez postuler sur un poste ASH...

ATTENTION! Certains postes (SEGPA, IMP, CLIS, IMPRO...) sont des postes difficiles lorsqu'on débute dans le métier.

Les élèves présentent des particularités pédagogiques, des handicaps et des comportements perturbants. Il faut être très motivé et volontaire pour postuler sur ces postes.

Le SE-UNSA 93 vous conseille de passer au plus vite un diplôme spécialisé, le CAPA-SH, si vous voulez continuer dans l'ASH.

Ce que le SE-UNSA 93 veut...

- Que les élus du personnel puissent avoir accès au serveur pour donner leurs avis sur l'application informatique.
- Que les points enfants comptent jusqu'à la majorité. Actuellement, les enfants deviennent majeurs pour l'IA à 15 ans et 2 mois.
- Que le bordereau des points supplémentaires soit renvoyé au même temps que l'accusé réception, soit le 19 avril.
- Que le serveur soit fiable à 100% sans panne.
- Que l'accusé réception soit électronique. Le serveur l-Prof est sécurisé par un code personnel et nominatif (NUMEN). Pourquoi ? Eviter la perte courrier papier et avoir une meilleure rapidité.
- Que le mouvement complémentaire soit informatisé pour que les collègues connaissent l'ensemble des postes restants (ASH, regroupement de quotités...).
- Qu'un 3ème mouvement existe à la fin du mois d'Août pour les collègues mis à disposition. Actuellement, il n'y a aucuncontrôle paritaire!
- Au mois de Septembre 2010, avec l'arrivée des «masterisés», les élus paritaires du SE-UNSA 93 veulent, participer et vérifier aux affectations à la fin Aout 2011!
- Que les élus du SE-UNSA ne soient pas les otages de l'Administration, lors de ce mouvement complémentaire.



Du 6 mai au 1é mai, résultats du projet du mouvement. SEULE, la CAPD du 13 mai validera ce mouvement.

Renvoyez votre fiche de suivi syndical pour que les élus paritaires (CAPD) du SE-UNSA 93 contrôlent et défendent votre situation personnelle.



nationale

jeunesse

vie associative

→ Avez-vous sollicité un temps partiel pour 2011-2012 ?
OUI □ NON □

Si oui, quelle quotité?

RENTRÉE 2011 MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE

Division des moyens et des personnels 1er degré DIMOPE 2

A RENVOYER A LA DIMOPE 2 si votre affectation a été prononcée à TITRE PROVISOIRE pour l'année 2010/2011

NOM	Prénom						
NOM de jeune fille							
DATE DE NAISSANCE //	<u> </u>	<u>/</u> /					
NUMEN / / / / /	<u> </u>	<u></u>					
COMMUNE DE RÉSIDENCE :		DEP.:					
Préférence donnée :	☐ Secteur géographique	☐ Nature du poste					
	☐ Volontaire Nord *	·					
Nature des postes (★):							
☐ Elémentaire	☐ Maternelle	☐ Poste de remplaçant					
☐ clis	■ Adaptation	☐ SEGPA					
☐ Autres postes ASH							
(*): indiquer un numéro d souhaitées (de 1 à)	ordre préférentiel <u>uniqueme</u>	ent pour les natures de postes					
<u>Lis</u>	te préférentielle de 8 COMN	<u>MUNES</u>					
1	5						
2	6						
3	7						
4	8						
Indiquez obligatoirement un	ordre préférentiel nour les 8	R DISTRICTS					
		6					
4							
N.B.: La carte des distric académique: http://www.ia93		e site internet de l'inspection					
Date :	2011	SIGNATURE :					

^{*} Dugny, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Ile-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis Stains, Villetaneuse





Annexe 1

Professeurs des écoles stagiaires Mouvement complémentaire

(A renvoyer à l'inspection académique de Seine-Saint-Denis en un seul exemplaire – avant le 19 avril 2011)

Nom	Prénom		Nom de jeune fille			
Date de naissance	NUMEN : /	//		'/		
Situation de famille : 🗅 o	célibataire - 🗖 marié (e)	- □vie maritale -	□séparé (e) - □divorcé	(e) - □veuf (ve)		
Adresse personnelle (au	•					
Code postal	VILLE					
* Précisez la langue dar	ns laquelle vous êtes certi	fié(e) :				
* Indiquez ci-dessous, e	n les numérotant par ordr	e préférentiel (de	e 1 à 6), les catégories d	le poste sur lesquelles vous		
faites acte de candidatu	re:					
Adjoint MaternelleAdjoint Élémentaire				☐ CLIS I ☐ SEGPA		
	e) de faire acte de candidature d'affectation sur la base du critè			otant de 1 à 6. Toutefois un choix		
		re geograpinque pui	rapport du donnoire.			
Liste préférentielle de		_				
Indiana, abligatairem	ont un oudro próférontial	nous los 0 dist	ulata .			
	ent un ordre préférentiel					
	st consultable sur le site Internet					
	/spip/spip.php?article113 (part					
	er à temps partiel: □OUI (_		ui. quelle quotité ?		
	ous ne seriez pas en mes					
☐ Mise en disponibilité	é (joindre une demande m	ıanuscrite) □cor	gé maternité (du)		
□ autre (à préciser)		•••••				
Α, Ι	le	2011	SIGNATURE :			



MOUVEMENT 2011 BORDEREAU « POINTS SUPPLÉMENTAIRES »

	narionale ieunesse	(Indispensal	ble pour la prise en compte des	points D, P et P')
Vie Division des n	associative			
	nels 1 ^{er} degré DIMOPE 2	NOM :	PRÉNOM	:
Aff	fectation et natu	re du poste :		
Se	ervices certifiés	exacts, le :		
				(signature obligatoire)
		ur (trice) d'école nommé(TION DES POINTS « D » : e) à titre provisoire ou intérimai iler vœu sur le poste actuel ?	i re pour la présente année
Si	OUI, préciser l'a	OU année d'inscription sur la li	I NON ste d'aptitude :	
		<u>ATTRIBUTION</u>	N DES POINTS « P » et « P' »	
pro	ous n'êtes pas ovisoire et vo	instituteur(trice) ou profe ous exercez , ou avez e	e année jusqu'à l'obtention d'un esseur des écoles spécialisé, vo exercé soit sur des postes rele dans des écoles différentes?	ous êtes affecté(e) à titre
Si	OUI, renseigne	OU r le tableau ci-dessous (po	I NON ur l'année en cours et/ou les anné	
			OU SUR POSTE SPÉCIALISÉ itulaire uniquement)	
ANNÉES		DU ÉTABLISSEMENT	NATURE	QUOTITÉ
SCOLAIRES	(precise	er : nom, commune)	DU POSTE	SERVICE

ATTENTION : SI VOUS AVEZ RÉPONDU « NON » A TOUTES CES QUESTIONS, NE PAS RENVOYER CE DOCUMENT A L'INSPECTION ACADÉMIQUE

- si l'affectation ne coïncide pas avec l'année scolaire, indiquer les dates début et fin. Préciser, le cas échéant, la date début de la dernière nomination à titre définitif : ____

POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ **DE LA COTISATION**

Ce formulaire n'est à remplir que si :

- · vous optez pour la première fois pour des prélèvements automatiques
- vous avez changé de compte depuis l'année dernière

Compléter

Date:

Signature:

- → Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte)
- → Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter
- → Numéro du compte à débiter
- → Dater et signer la demande et l'autorisation de prélèvement

Un service : le paiement fractionné de votre cotisation

syndicale. Résoudre vos difficultés réelles, améliorer le système éducatif, devancer les problèmes pour mieux les éviter, telle est l'action concrète du Syndicat des Enseignants-UNSA. La réalité de notre métier est suffisamment difficile, les questions de l'École terriblement complexes, sans qu'il soit besoin d'en rajouter. N'inventons pas de faux problèmes, ne suscitons pas de fausses peurs : la vérité suffit.

Loin des coups médiatiques ou du faire-semblant, nous sommes le syndicat au service des personnels et de l'École. Pendant que certains se contentent de dire qu'il faut changer l'École, nous nous employons à la faire évoluer, à améliorer votre quotidien, avec pour ambition de vous aider à réussir dans votre travail. Pour rejoindre le SE-UNSA, vous pouvez verser votre cotisation syndicale en une seule fois, par chèque. Mais, si vous le souhaitez, vous pouvez régler votre cotisation en dix fois, par prélèvement sur votre compte postal ou bancaire, sans frais supplémentaires. Si vous optez pour ce paiement fractionné, suivez les instructions ci-contre. Versez votre cotisation en une fois ou en dix fois : à vous de choisir... Mais d'abord, choisissez de vous syndiquer. Bien cordialement,

Roland Bonnot,

trésorier du Syndicat des Enseignants-UNSA

-	 			
_	ANI	\neg	 	 MENT

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR	DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU CPTE À DÉBI
	DESIGNATION DE LETABLICOLIMENT TENEOTI DO GITTE A SEST
	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
COMPTE À DÉBITER Codes Etablissement Guichet Numéro de compte Clé Rib	Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS
de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par	ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification te
de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par e prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative	ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification te à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par oprévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative """ UTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'Étalissement teneur de rélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné clience sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de neur de relever ent par de l'atablissement teneur de neur de l'atablissement teneur de l'atablissement de l'atablissement de l'atablissement de l'atablissement de l'atablissement de l'atablissement de l'atablissem	ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification te à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. mon compte us. En cas de
de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par oprévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative """ UTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'Étalissement teneur de rélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné clience sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de neur de relever ent par de l'atablissement teneur de neur de l'atablissement teneur de l'atablissement de l'atablissement de l'atablissement de l'atablissement de l'atablissement de l'atablissement de l'atablissem	ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification te à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. mon compte us. En cas de
de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par e prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative UTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'Étalissement teneur de rélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessou le sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de n'èglerai le différend directement avec le créancier.	ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification te à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. mon compte us. En cas de mon compte. N° NATIONAL ÉMET 401981
rélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessou je sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de n règlerai le différend directement avec le créancier.	non compte s. En cas de mon compte s. En cas de mon compte s. VOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoiren un relevé d'identité bancaire (Rib) ou de caisse d'Épargne (Rice).

Cotisations 2010-2011



Titulaires

	E			H I	E I	_ ()	N	S	au 01/08	3/2010
CLASSE NORMALE	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Instituteur			1	1	125 €			1			
Prof écoles, Certifié, Cop, Cpe, Plp, Prof Eps			129 €	136 €	143 €						
Pegc, Ce d'Eps, Ae, Ce					128 €	135 €	141 €	149 €	157 €	167 €	176 €
Bi-admissible Bi-admissible			137 €	144 €	153 €	163 €	172 €	185 €	200 €	215 €	224 €
Agrégé			156 €	169 €	181 €	193 €	207 €	223 €	239 €	255 €	268 €
HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07				

rigi ege			130 0	105 0	101 0	133 0	20, (
HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, Prof EPS, Dao	161 €	183 €	196 €	209 €	227 €	242 €	255 €
Agrégé	215€	227 €	239 €	255€	268 €	299 €	
Pegc, C e d' E ps	149 €	157 €	166 €	176 €	200 €	215€	

Situations particulières

Disponibilité, congé parental : Temps partiel: au prorata du temps partiel Suppléant: 80 € CPA: au prorata du salaire

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	95 €
Pension entre 1400 et 1850 €	116 €
Pension supérieure à 1850 €	125 €

Stagiaires

Étudiant stagiaire 40 € Fonctionnaire stagiaire 80 € Liste complémentaire 40 €

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01					Non-titulaires
Pegc, Ce d'Eps	200 €	216€	227 €	242 €	255 €	Contractuel 124 € Vacataire 40 € Assistant d'éducation 70 €

□ Nouvel adhérent ☐ Retraité Nom: Prénom: Adresse personnelle: Adresse de l'établissement d'exercice : Adresse mél: TITULAIRE: ☐ Premier degré Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...): O Professeur des écoles O Instituteur ☐ Second degré Discipline: O Bi-admissible O AE O CE O PEGC O Certifié O Plp O Agrégé O DCIO O CE d'EPS O COP O PEPS O CPE O Autre (préciser): **NON-TITULAIRE:** ☐ Enseignant, CE, CPE (précisez):..... O Vacataire O Contractuel ☐ Autres (AED...) (précisez les fonctions) : **STAGIAIRE:** ☐ Étudiant stagiaire (M1, M2) ☐ Fonctionnaire stagiaire Catégorie (PE, PLP...): ☐ Liste complémentaire O Classe normale O Hors classe O Classe exceptionnelle ☐ Temps complet ☐ Temps partiel:.....% Échelon:..... Montant de la cotisation:..... Mode de paiement : ☐ Chèque ☐ Virement ☐ Paiement fractionné : O première demande O renouvellement J'adhère au Syndicat des Enseignants-UNSA, date et signature : Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

Montant de la cotisation. Le montant de votre cotisation

annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,8 millièmes de votre traitement annuel brut. La cotisation peut être versée en une seule fois, par chèque adressé à votre section départementale. Elle peut également être réglée en plusieurs fois par prélèvement fractionné sur votre compte bancaire ou postal.

> Réduction d'impôt

66% du montant de votre cotisation

A retourner au SE-UNSA 93 - 77 avenue Henri Barbusse - 93140 Bondy